

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 15 mars 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de Labrecque, tenue virtuellement le 15 mars 2020, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Aussi était présent à cette assemblée :

Monsieur Tommy Larouche, directeur général secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination inspectrice municipale
4. Levée de l'assemblée

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance spéciale.

58-21

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le secrétaire-trésorier directeur général

Il est proposé par Madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le secrétaire-trésorier directeur général

ADOPTÉE

NOMINATION INSPECTRICE MUNICIPALE

Considérant que le poste d'inspecteur municipal est devenu vacant à la suite de la nomination de monsieur Tommy Larouche à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ;

Considérant que la municipalité doit nommer un nouvel inspecteur municipal;

Considérant que la candidate choisie a déjà travaillé avec les deux municipalités et elle possède une bonne expérience de l'inspection municipale ;

Considérant que la durée de l'entente est pour l'année 2021 et que celle-ci sera renouvelable au 31 décembre ;

Considérant que celle-ci sera embauchée par la municipalité de Sainte-Monique et qu'une entente intermunicipale sera conclue avec la municipalité de Labrecque pour le partage de la ressource ;

Considérant que son temps de travail sera partagé en raison de 18.75 heures par municipalité pour un total de 37.5 heures/semaines ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque nomme madame Anabelle Côté à agir à titre d'inspectrice municipale à partir du 22 mars 2021.

Les principales fonctions de madame Côté seront :

1. Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme ;
2. Inspectrice régionale des cours d'eau municipaux ;
3. Inspectrice en environnement ;
4. Conciliateur-arbitre ;
5. Inspectrice des mauvaises herbes ;
6. Responsable de l'application en tout ou en partie des règlements municipaux en lien avec les propriétés et les citoyens (exemples : Nuisance, les animaux, les chenils, le colportage, entrées privées, etc.) ;

Que monsieur le maire Éric Simard et monsieur Tommy Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier sont mandatés à signer l'entente intermunicipale avec les représentants de la municipalité de Sainte-Monique.

ADOPTÉE

60-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De lever la présente séance à 16h40.

ADOPTÉE

Éric Simard,
Maire

Tommy Larouche,
Directeur général secrétaire-trésorier

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Éric Simard,
Maire

